

2 Politique

Elections partielles
Les candidats connus

Photo : SSB

Le candidat de l'UN à la Législative dans la commune de Bitam, Patrick Karim Eyogo Edzang (UN).



Photo : SSB

Le candidat du PDG dans la commune de Bitam, le ministre Pastor Ngoua N'Neme.



Photo : Ebang Mve

Le général Flavien Nzoundou défendra les couleurs du PDG à Lébamba aux sénatoriales partielles.



Photo : Eric Lapetha

Le vice-président du PSD, Vincent Moulengui Boukossou sera face au PDG à Lébamba.



Photo : Nounamo

Jean Benoît Nze Mba sera le candidat du PDG aux sénatoriales dans le Haut-Como. Il croisera un indépendant.

O. N.

Libreville/Gabon

Au terme de son assemblée plénière qui a eu lieu à son siège (Kalikak) et consacrée à l'examen des dossiers de candidature aux élections partielles, la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap), a rendu publique, sous réserve du contentieux, la liste des candidats devant participer à l'élection législative dans la commune de Bitam, et aux Sénatoriales dans la commune de Lébamba et dans le département du Haut-Como.

LES préparatifs des

élections partielles dans la commune de Bitam (Législative), et dans la commune de Lébamba et le département du Haut-Como (Sénatoriales), vont bon train. Après la mise en place des commissions électorales locales, la prestation de serment devant la Cour constitutionnelle de leurs membres, et la formation de ces derniers, dans le cadre d'un atelier organisé par la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap), etc., le tour est revenu à l'examen des dossiers de candidature.

C'est donc ce à quoi à procédé, hier au siège de la Cénap sis à Kalikak, l'assemblée plénière de cette structure qui gère les élections dans notre pays. Comme il fallait s'y attendre, c'est la Législative partielle à Bitam qui a suscité un peu plus d'engouement en termes de candidats à la candidature. Trois compatriotes ont transmis leurs dossiers à la Cénap. Il s'agit de Pastor Ngoua N'Neme pour le compte du Parti démocratique gabonais (PDG), Patrick Karim Eyogo-Edzang pour

l'Union nationale (UN) et Jean-Michel Edou Sima qui se présentait comme indépendant. Après examen des dossiers, les deux premiers prétendants ont été retenus, sous réserve du contentieux. Selon certaines indiscretions, le dossier de M. Edou Sima aurait été attaqué par l'Union nationale au prétexte qu'il avait participé à la Primaire organisée par ce parti politique de l'opposition radicale. Ce qui fait de lui un militant de cette formation politique. Or, la loi électorale en vigueur dans

notre pays exige que l'on démissionne du parti politique au sein duquel on milite quatre mois plus tôt au moins, avant de pouvoir se présenter à une élection sous la bannière d'indépendant ou d'un autre parti politique... S'agissant de la commune de Lébamba, c'est le statut quo. L'ancien ministre Flavien Nzoundou défendra les couleurs du PDG face à son adversaire du "premier tour", Vincent Moulengui Boukossou du Parti social démocrate (PSD). Dans le département

Haut-Como, les couleurs du parti au pouvoir seront défendues par le sénateur sortant Jean Benoît Nze Mba. Il aura pour adversaire un indépendant : Ndong Nkoghe (lire par ailleurs)... Il faut rappeler que la campagne électorale pour la Législative partielle s'ouvrira le mercredi 29 juillet prochain à 0 heure. Et le mercredi 05 août prochain à 0 heure, en ce qui concerne les Sénatoriales. Le scrutin proprement dit aura lieu le samedi 08 août 2015.

Communication de la Commission Électorale Nationale Autonome et Permanente (CENAP)

Dans le cadre de l'organisation des élections partielles dans le siège de député de la commune de Bitam, province du Woleu-Ntem, et les sièges de sénateurs de la commune de Lébamba, province de la Ngounié, du département du Haut-Como et de la commune de Medouneu, province du Woleu-Ntem, la Commission électorale nationale autonome et permanente (CENAP), réunie en Assemblée plénière ce lundi 06 juillet 2015, a validé les candidatures suivantes, sous réserve du contentieux devant la Cour Constitutionnelle.

1. En ce qui concerne l'élection partielle d'un député à l'Assemblée Nationale

1. Province du Woleu-Ntem

1. Commune de Bitam, siège unique
• Union nationale (UN)
- Titulaire : EYOGO-EDZANG Patrick Karim
- Supplément : OYE OLLOMO Marie

• Parti démocratique gabonais (PDG)
- Titulaire : NGOUA N'NEME Pastor
- Supplément : MENGUE ME ONDO Marie-Claire

2. En ce qui concerne l'élection partielle de Sénateurs au Sénat

1. Province de la Ngounié

1. Commune de Lébamba, siège unique
• Parti démocratique gabonais (PDG)
- Titulaire : NZENGUI NZOUNDOU Flavien
- Supplément : KOUSSOU Mathias

• Parti social démocrate (PSD)
- Titulaire : MOULENGUI BOUKOSSOU Vincent
- Supplément : BOUTIMBA Lucien

2. Province du Woleu-Ntem

1. Département du Haut-Como et commune de Medouneu, siège unique

• Indépendant
- Titulaire : NDONG NKOGHE
- Supplément : EYANG OBIANG

• Parti démocratique gabonais (PDG)
- Titulaire : NZE MBA Jean-Benoît
- Supplément : NKOGHE OBIANG Paul

Fait à Libreville, le 06 juillet 2015
Le Président
René ABOGHE ELLA

Miroir du Gouvernement

Un 25 juillet pas comme les autres !

AU fur et à mesure que les jours passent, l'intérêt des agents du secteur public gabonais va grandissant. Le 25 juillet prochain, ils toucheront leurs nouvelles soldes conformes au nouveau système de rémunération (NSR). La commission créée en janvier dernier, selon le ministre en charge du dossier, Jean-Marie Ogandaga, aurait presque fini son job. D'ailleurs, depuis la semaine dernière, il ne cesse d'occuper l'espace médiatique pour vanter les mérites de « ces experts gabonais de haut vol ». Expliquant, à travers une démarche qui se veut pédagogique, que lui et ses services ont abattu un travail considérable. A l'en croire, tout n'est plus qu'une question de temps afin que la promesse des pouvoirs publics devienne enfin une réalité. Finies les querelles sur le sempiternel problème d'augmentation des salaires cause de biens de tracas. Entre les enseignants, les agents de l'ad-

ministration publique, tous, par syndicats interposés, ont crié à l'amélioration d'un système de rémunération dont les agrégats n'avaient pas été revus depuis Mathusalem.

Si tout se passe comme prévu, le gouvernement aura été au diapason du président de la République, Ali Bongo Ondimba. Autrement dit, améliorer les conditions de vie des agents publics, par une hausse subséquente des salaires. Sur tout que tout le monde a encore en mémoire l'appel du numéro un gabonais qui demandait à tous, équipe gouvernementale et partenaires sociaux, d'aborder sans tabou tous les points lors des discussions. L'urgence avait commandé que le fameux système de rémunération soit prêt au plus tard fin juillet 2015. Mais, comme en toute chose, il y a un mais. Il faut voir pour croire. Tous les fonctionnaires souhaiteraient donc que ce 25 arrive plus vite que prévu. Ce

qui peut se comprendre.

Toutefois, cet optimisme est quelque peu entaché par certaines inquiétudes. Beaucoup, notamment les syndicalistes, considèrent que cette mesure ne devrait pas seulement tenir compte de l'augmentation du salaire brut. Mais, également de l'amélioration de l'environnement du travailleur gabonais. Ainsi est posé le problème du niveau de traitement des agents en fonction de leurs catégories. Certains s'interrogent sur l'impact de celle-ci sur leur vie au quotidien. Si cela peut paraître un peu précipité, il n'en demeure pas moins que la question vaut son pesant d'or. Il est alors question pour le gouvernement de venir tuer dans l'œuf une préoccupation qui, à première vue, n'a pas lieu d'être à ce stade-ci. Au lieu de laisser les gens spéculer, avec le danger d'une réaction aux conséquences incontrôlées. Tout comme, ils se demandent à quelle sauce

seront mangés des points spécifiques tels que la Prime d'incitation à la performance (PIP), et le service rendu concernant les retraités. Ils se susurrent déjà que ceux-ci sont voués à une mort certaine. L'État ne pouvant plus se permettre d'autres dépenses en matière salariale. L'art divinatoire ne saurait être de rigueur dans un contexte où toutes questions bonnes ou mauvaises sont supposées avoir des réponses.

Nous voulons bien croire que les explications apportées sur la nouvelle grille des salaires sont importantes, qu'il est tout aussi primordial de ne pas biaiser la communication avec les risques que cela comporte. Pour le bien de tous. L'objectif étant de faire de ce 25 juillet 2015 un jour pas comme les autres.